

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA MJC POUR L'OUVERTURE
D'UN CENTRE DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19**

Entre

La Commune d'Hesdin, dont le siège est situé Place d'Armes, représentée par son maire, Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX

Et

La Communauté de Communes des 7 Vallées, dont le siège est situé 6 Rue du Général Daullé - 62140 HESDIN, représentée par son Président, Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX

PREAMBULE :

Face à la pandémie mondiale liée à la Covid-19, la Commune d'Hesdin et la Communauté de Communes des 7 Vallées ont engagé une lutte sans relâche contre ce virus pour répondre à l'enjeu de santé publique que constitue la vaccination.

A partir du samedi 13 mars 2021, la Commune d'HESDIN a disposé d'un centre de vaccination sur son territoire, géré par la Communauté de Communes des 7 Vallées.

Le 5 juillet 2021, le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président à signer un contrat d'objectifs et de moyens avec l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La Commune d'HESDIN a mis à disposition de la Communauté de Communes des 7 Vallées, la MJC située 14 Rue du Manège, les jours d'ouverture du centre de vaccination.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION

L'utilisation des locaux était réservée uniquement à la Communauté de Communes des 7 Vallées dans le cadre de la vaccination contre la Covid-19. Tout autre usage n'était pas autorisé.

ARTICLE 3 : PARTICIPATION FINANCIERE

La Commune d'HESDIN a mis à disposition ce bien moyennant un loyer mensuel de 1000,00 €, charges comprises (électricité, chauffage, téléphonie/internet, nettoyage, etc).

ARTICLE 4 : DUREE

La présente convention est consentie à compter du samedi 13 mars jusqu'au samedi 9 octobre 2021.

Fait en deux exemplaires originaux.

A HESDIN, le

Marco PUAUX

1^{er} adjoint
Mairie d'HESDIN

Matthieu DEMONCHEAUX

Maire d'Hesdin
Président de la Communauté
de Communes des 7 Vallées